C.F.T.
Société par actions simplifiée au capital de 8 097 000 euros
Siège social : 150, Rue Georges Foulc
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
379 436 850 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 3.479.683 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3.479.683 euros
A titre de dividendes Soit environ 2,32 euros par action	750.000 euros
Le solde En totalité au compte « **AUTRES RESERVES** ».	2.729.683 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 750.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au mois de juin 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

(…..)

Cette résolution est adoptée
323380 **voix ayant voté pour,** 0 **voix ayant voté contre et** 0 **voix s'étant abstenues.**

Certifié conforme
Le Président
François-Xavier THIVOLLE



C.F.T.
Société par actions simplifiée au capital de 8 097 000 euros
Siège social : 150, Rue Georges Foulc
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
379 436 850 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf mai,
A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

Les membres du Conseil de surveillance de la société C.F.T. se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, sont présents :

- Madame Edith THIVOLLE,
- Madame Emmanuelle THIVOLLE-LA ROCCA,
- Monsieur Jean-Paul THIVOLLE.

Le Conseil de surveillance, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Paul THIVOLLE préside la séance.

Le Président de séance donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil de surveillance adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale ayant, en date de ce jour, fixé le montant des jetons de présence au bénéfice des membres du Conseil de surveillance, au titre de l'exercice en cours, à la somme de 35.000 euros, il convient de décider de leur répartition.

Ainsi, le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Répartition des jetons de présence,
- Rémunération du Président de la Société,
- Rémunération de la Directrice Générale de la Société,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

REPARTITION DES JETONS DE PRESENCE

Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer les jetons de présence à :

- Madame Edith THIVOLLE, à concurrence de 10.000 euros,
- Madame Emmanuelle THIVOLLE-LA ROCCA, à concurrence de 10.000 euros,
- Monsieur Jean-Paul THIVOLLE, à concurrence de 15.000 euros.

Les jetons de présence seront mis en paiement au mois de juin 2026.

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DE LA SOCIETE

i) Le Conseil de surveillance prend acte que Monsieur François-Xavier THIVOLLE a perçu, au titre de son mandat de Président, une rémunération brute mensuelle de 21.000 euros, soit un montant total de 252.000 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur François-Xavier THIVOLLE a également bénéficié d'un avantage en nature (voiture) de 160 euros mensuels, soit un montant total pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 de 1.920 euros.

ii) Le Conseil de surveillance décide de fixer la rémunération de Monsieur François-Xavier THIVOLLE, au titre de son mandat de Président, au montant brut mensuel de 21.500 euros soit un montant total de 258.000 euros pour l'année 2026.

Monsieur François-Xavier THIVOLLE continuera à bénéficier d'un avantage en nature (voiture) de 247 euros mensuels.

Monsieur François-Xavier THIVOLLE aura droit au remboursement, sur justificatifs, des frais et débours qu'il exposera pour le compte de la Société, dans l'exercice de ses fonctions.

RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE

i) Le Conseil de surveillance prend acte que Madame Emmanuelle THIVOLLE-LA ROCCA a perçu, au titre de son mandat de Directrice Générale, une rémunération brute mensuelle de 11.000 euros, soit un montant total de 132.000 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Madame Emmanuelle THIVOLLE-LA ROCCA a également bénéficié d'un avantage en nature (voiture) de 160 euros mensuels, soit un montant total pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 de 1.920 euros.

ii) Le Conseil de surveillance décide de fixer la rémunération de Madame Emmanuelle THIVOLLE-LA ROCCA, au titre de son mandat de Directrice Générale, au montant brut mensuel de 11.500 euros soit un montant total de 138.000 euros pour l'année 2026.

Madame Emmanuelle THIVOLLE-LA ROCCA continuera à bénéficier d'un avantage en nature (voiture) de 280 euros mensuels.

Madame Emmanuelle THIVOLLE-LA ROCCA aura droit au remboursement, sur justificatifs, des frais et débours qu'il exposera pour le compte de la Société, dans l'exercice de ses fonctions.

POUVOIRS

Le Conseil de surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance.

Jean-Paul THIVOLLE
Président du Conseil de surveillance

Edith THIVOLLE
Membre du Conseil de surveillance

C.F.T.
Société par actions simplifiée au capital de 8 097 000 euros
Siège social : 150, Rue Georges Foulc
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
379 436 850 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

PROCURATION

Je soussigné Monsieur François-Xavier THIVOLLE

Agissant en qualité de Président de la société C.F.T., société par actions simplifiée au capital de 8 097 000 euros, dont le siège social est situé 150, Rue Georges Foulc 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VILLEFRANCHE - TARARE sous le numéro 379 436 850 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

Donne par les présentes pouvoir à :

YDÈS

28, rue Joannès Carret – 69009 LYON

De pour moi et en mon nom faire auprès du Guichet unique de l'INPI, des greffes des Tribunaux de Commerce ou Tribunaux des activités économiques (TAE) et des organismes compétents tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite Société, ainsi que toute déclaration auprès du Registre des bénéficiaires effectifs ;

Faire, le cas échéant, toutes formalités de mise à jour des données du Registre National des Entreprises via le Guichet Unique, notamment par voie de complétion et/ou correction du RNE ;

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, consentir toute délégation de pouvoir et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à VILLEFRANCHE SUR SAONE

Le 29 mai 2026

Le Président
Monsieur François-Xavier THIVOLLE

C.F.T.
Société par actions simplifiée au capital de 8 097 000 euros
Siège social : 150, Rue Georges Foulc
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
379 436 850 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

« *Certifié exact* »
Le Président
Monsieur François-Xavier THIVOLLE



Société C.F.T.
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	481 276	395 494	85 782	669	85 113	NS
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions	5 148	5 148				
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	4 596	4 596				
	Autres immobilisations corporelles	810 983	509 251	301 731	296 882	4 850	1.63
	En cours, avances et acomptes				27 387	27 387-	100.00-
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	44 896 469	1 486 152	43 410 317	26 075 891	17 334 426	66.48
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	54 403		54 403	53 527	876	1.64
	Total de l'actif immobilisé (III)	46 252 874	2 400 641	43 852 233	26 454 356	17 397 877	65.77
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				3 629	3 629-	100.00-
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	1 108 334		1 108 334	1 607 431	499 098-	31.05-
	Autres créances	32 404 388		32 404 388	24 907 809	7 496 579	30.10
	Charges constatées d'avance	67 575		67 575	89 809	22 233-	24.76-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	1 289		1 289	1 289		
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 777 640		1 777 640	6 309 084	4 531 443-	71.82-
	Total de l'actif circulant (IV)	35 359 226		35 359 226	32 919 051	2 440 176	7.41
	Frais d'émission des emprunts (V)	83 572		83 572		83 572	
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	81 695 672	2 400 641	79 295 031	59 373 407	19 921 624	33.55

(1) Dont à moins d'un an 0-
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 097 000)	8 097 000	8 097 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 214 602	7 214 602		
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	809 700	809 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	29 106 594	24 821 888	4 284 707	17.26
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 479 683	5 134 707	1 655 024-	32.23-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	127 402	95 488	31 914	33.42
	Total des capitaux propres (I)	48 834 981	46 173 384	2 661 597	5.76
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	91 000	99 000	8 000-	8.08-
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)	91 000	99 000	8 000-	8.08-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 706 022	4 137 618	15 568 404	376.26
	Emprunts et dettes financières diverses	468 866	400 118	68 748	17.18
	Instruments financiers à terme	916 900	123 941	792 959	639.79
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	348 785	221 541	127 245	57.44
	Dettes fiscales et sociales	1 001 156	796 021	205 134	25.77
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 886 766	7 402 654	484 112	6.54
	Produits constatés d'avance	40 555	19 130	21 425	112.00
	Total des dettes (III)	30 369 050	13 101 022	17 268 028	131.81
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	79 295 031	59 373 407	19 921 624	33.55

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 13 573 225 11 575 284

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	8 606 142		8 606 142	6 496 485	2 109 657	32.47
Montant net du chiffre d'affaires	8 606 142		8 606 142	6 496 485	2 109 657	32.47
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions				10 000	10 000-	100.00-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			8 000	464 704	456 704-	98.28-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			2 083		2 083	
Autres produits			194	8	186	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			8 616 419	6 971 197	1 645 222	23.60
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			3 924 997	3 122 530	802 467	25.70
Impôts, taxes et versements assimilés			112 467	114 765	2 298-	2.00-
Salaires			2 978 845	2 404 695	574 151	23.88
Cotisations sociales			1 280 722	1 097 403	183 319	16.70
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			101 202	94 850	6 352	6.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			41 258	35 231	6 027	17.11
Total des Charges d'exploitation (II)			8 439 491	6 869 473	1 570 017	22.85
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			176 928	101 724	75 205	73.93
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)	4 233 912	4 436 944	203 032-	4.58-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	69	126	57-	45.26-
Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 003 223	409 349	593 874	145.08
Reprises sur dépréciations et provisions		808 595	808 595-	100.00-
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	5 237 203	5 655 013	417 810-	7.39-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 196 624	295 956	900 668	304.32
Intérêts et charges assimilées (3)	491 418	160 695	330 723	205.81
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	1 688 042	456 651	1 231 391	269.66
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 549 161	5 198 362	1 649 201-	31.73-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 726 090	5 300 086	1 573 996-	29.70-
Produits exceptionnels (VII)		25 624	25 624-	100.00-
Charges exceptionnelles (VIII)	31 914	53 242	21 328-	40.06-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	31 914-	27 618-	4 296-	15.55-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	214 493	137 761	76 732	55.70
Total des produits (I+III+V+VII)	13 853 622	12 651 834	1 201 788	9.50
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 373 940	7 517 128	2 856 812	38.00
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 479 683	5 134 707	1 655 024-	32.23-
(2) Dont produits concernant les entreprises liées	983 912	1 000 944		
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées				

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x
Informations générales complémentaires x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Etat des provisions x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Composition du capital social x
Autres immobilisations incorporelles x
Evaluation des immobilisations corporelles x
Evaluation des amortissements x
Evaluation des créances et des dettes x
Dépréciation des créances x
Evaluation des valeurs mobilières de placement x
Dépréciation des valeurs mobilières de placement x
Disponibilités en Euros x
Produits à recevoir x
Charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires x
Ventilation de l'effectif moyen x
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers x
Engagement en matière de pensions et retraites x
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures x
Identité des sociétés mères consolidant les comptes x
Liste des filiales et participations x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans un contexte de marché de l'automobile en rééquilibrage, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe THIVOLLE s'élève à 565 M€ en 2025 contre 471 M€ en 2024.

L'évolution de ces chiffres est étroitement liée aux évolutions de périmètre de 2025. En effet, le groupe THIVOLLE a acquis la société EDA représentant les marques Ford et Mazda au 1er avril 2025 et les sociétés LAFAY et Mathieu (Renault) au 1er juillet 2025.

Ces sociétés ont été intégrées dans les comptes consolidés au prorata de leur activité au sein du groupe THIVOLLE et atteignent 90.5 M€ de CA consolidé en 2025.

Par ailleurs, après constatation de l'amélioration de la situation financière d'ADSE telle que définie à l'article 3 de la convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune du 29.12.2009, la Société ADSE a constaté un résultat exceptionnel ce qui a permis la reconstitution d'une quotepart du compte courant de CFT pour 100.000 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

À compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

1. Changements de comptabilisation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subvention d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et

significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

2. Changement de présentation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes : "charges exceptionnelles" et "produits exceptionnels" dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne " reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ".

Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).
- Les comptes courants créditeurs ne sont plus affectés en "Autres dettes" sur la liasse fiscale ni sur l'annexe mais en "Groupe et associés".

Autres informations :

- En application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, la Société a adopté, au 1er janvier 2025, les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.
- La colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements de présentation pour s'adapter à la nouvelle nomenclature. Afin de respecter l'intangibilité du bilan d'ouverture, il est présenté à la suite de l'annexe des comptes annuels 2025, les comptes 2024 tels que certifiés sans impact relatif à l'ANC 2022-06.

Compte tenu du caractère significatif de ces reclassements, qui altèrent la lisibilité des états financiers, l'entité a jugé nécessaire de présenter les tableaux ci-dessous relatif aux impacts de présentation suite à la mise en application de l'ANC 2022-06.

1. Les immobilisations en cours ont été regroupées avec les avances et acomptes
2. Les charges constatées d'avance sont présentées désormais avec les créances
3. Les opérations comptabilisées en résultat exceptionnel répondent aux conditions

cumulatives
4. Les cessions d'immobilisation
5. Les transferts de charge

La colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements de présentation pour s'adapter à la nouvelle nomenclature.

Les opérations comptabilisées en résultat exceptionnel répondent aux conditions cumulatives suivantes :

En 2024, nos refacturations étaient comptabilisées en transfert de charges (comptes 791) comme suit:

- 79119900 REFACTURATION PRIX COUTANT GROUPE pour un montant de 50 578,79 €,
- 79119910 REFACTURATION TIFLEX pour un montant de 21 802,81 €,
- 79119912 REFACTURATION GPS MANAGER pour un montant de 29 475,00 €,
- 79119915 REFACTURATION ARGUS SITE WEB pour un montant de 4 397,97 €,
- 79119940 REFACTURATION ORANGE UD & ADSL pour un montant de 135 595,20 €,
- 79119942 REFACTURATION ORANGE 803346337 pour un montant de 31 602,62 €,
- 79119950 REFACTURATION MUSICMATIC pour un montant de 1 980,00 €,
- 79119961 REFACTURATIONMOBILIANS pour un montant de 16 942,00 €,
- 79119980 REFACTURATION TPE pour un montant de 18 238,01 €,
- 79130000 REFAC EXTERNES: OPCO, APRR pour un montant de 13 690,70 €.

En 2025, en application des nouvelles règles comptables avant la mise en oeuvre d'ANC 2022-06, ces cessions d'immobilisation ont été comptabilisées en produits de cession (comptes 708) comme suit:

- 70889903 REFAC ORANGE UD ADSL GRPE pour un montant de 169 123,16 €,
- 70889905 REFAC ORANGE 803346337 pour un montant de 27 983,03 €,
- 70889907 REFAC TILFEX GRPE pour un montant de 23 057,16 €,
- 70889909 REFAC MUSICMATIC GRPE pour un montant de 1 080,00 €,
- 70889911 REFAC ORANGE TPE GRPE pour un montant de 14 388,68 €,
- 70889912 REFAC GPS MANAGER GRPE pour un montant de 21 015,00 €

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les m éthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception de la mise en application du nouveau règlement ANC 2022-06.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations générales complémentaires

Le président a arrêté les comptes 2025 le 31 mars 2026.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	95 488	31 914	0		127 402
TOTAL	95 488	31 914			127 402

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	99 000		8 000		91 000
TOTAL	99 000		8 000		91 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	295 956	1 190 196			1 486 152
TOTAL	295 956	1 190 196			1 486 152
TOTAL GENERAL	490 444	1 222 110	8 000		1 704 554
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			8 000		
financières		1 190 196			
exceptionnelles		31 914			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	54 403	0	54 403
Autres créances clients	1 108 334	1 108 334	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 000	3 000	
Impôts sur les bénéfices	514 043	514 043	
Taxe sur la valeur ajoutée	37 806	37 806	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 246	2 246	
Groupe et associés	31 254 636	31 254 636	
Débiteurs divers	592 657	592 657	
Charges constatées d'avance	67 575	67 575	
TOTAL	33 634 700	33 580 297	54 403

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 097 183	1 097 183		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	19 525 738	2 729 914	2 263 319	14 532 505
Fournisseurs et comptes rattachés	348 785	348 785		
Personnel et comptes rattachés	378 716	378 716		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	433 583	433 583		
Taxe sur la valeur ajoutée	161 518	161 518		
Autres impôts taxes et assimilés	27 338	27 338		
Groupe et associés	468 866	468 866		
Autres dettes	7 886 766	7 886 766		
Produits constatés d'avance	40 555	40 555		
TOTAL	30 369 049	13 573 225	2 263 319	14 532 505
Emprunts souscrits en cours d'exercice	18 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 603 562			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	25.0000	323 880			323 880

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	linéaire	4 à 7 ans
Matériels transport	linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et info.	linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	linéaire	7 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

La trésorerie de la Société CFT est intégrée dans le pool bancaire du Groupe, avec comme centralisateur la holding du groupe CFT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	526
Autres créances	589 156
Total	589 682

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	199 600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 210
Dettes fiscales et sociales	545 213
Autres dettes	4 930
Total	885 954

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	67 575
Total	67 575
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	40 555
Total	40 555

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATION DE SERVICE	8 606 142
Total	8 606 142

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	8 606 142
Total	8 606 142

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	18
Agents de maîtrise et techniciens	17
Employés	24
Total	59

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	3 726 090	223 084
Résultat exceptionnel (hors participation)	31 914-	7 935-
Résultat comptable (hors participation)	3 694 176	215 149

CFT SAS est société tête du Groupe Thivolle dans le cadre de la convention d'intégration fiscale qui lie les sociétés du groupe détenues à plus de 95%.
Les économies ou les charges d'impôts générées par l'intégration fiscale constituent un produit ou une charge comptabilisée par CFT SAS.
Le résultat fiscal d'ensemble s'élève à 4 731 680 €.
Le montant des crédits d'impots groupe s'élève à 55 699 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		13 970 000
CAUTION EN GARANTIE LOYER DU ZEBRE/ADSE BPI	4 500 000	
CAUTION EN GARANTIE LOYER DU ZEBRE/ADSE BNP	4 500 000	
COMPTE COURANT BLOQUE GARGE GAMBETTA	370 000	
COMPTE COURANT BLOQUE GIVORS AUTOMOBILES	2 600 000	
COMPTE COURANT BLOQUE ADSE	1 000 000	
COMPTE COURANT BLOQUE TASA	1 000 000	
Total (1)		13 970 000
(1) Dont concernant les filiales		5 470 000
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		9 000 000

Engagements reçus

Abandons de créances accordées avec clause de retour à meilleure fortune, selon critères financiers	
SODIRAC	400 000
ADSE	600 000
Total	1 000 000

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : EN GARANTIE LOYER ZEBRE/ADSE POUR BNP
Nom des personnes ayant donné leur caution : C.F.T
Montant initial de la caution : 4 000 000
Montant restant dû de la caution : 2 918 855

Caution donnée au profit du : EN GARANTIE LOYER ZEBRE/ADSE POUR BPI
Nom des personnes ayant donné leur caution : CFT
Montant initial de la caution : 4 000 000
Montant restant dû de la caution : 2 863 132

Caution donnée au profit du : EN GARANTIE LOYER ZEBRE/ADSE POUR BNP
Nom des personnes ayant donné leur caution : CFT
Montant initial de la caution : 500 000
Montant restant dû de la caution : 413 016

Caution donnée au profit du : EN GARANTIE LOYER ZEBRE/ADSE POUR BPI
Montant initial de la caution : 500 000
Montant restant dû de la caution : 207 158

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Conformément aux recommandations du règlement 2020-01 du 9 octobre 2020, le Groupe THIVOLLE a constitué une provision pour faire face à ses engagements de retraite et avantages assimilés.
Nous rappelons que les salariés du groupe THIVOLLE bénéficient d'indemnités de fin de carrière, versées en une seule fois lors de leur départ en retraite.

Les indemnités de fin de carrière regroupent :

" L'indemnité légale de départ à la retraite due par l'employeur ;

" Le capital de fin de carrière proprement dit dû par l'IPSA dans le cadre du Régime de Prévoyance Obligatoire prévu par la convention collective.

Le capital de fin de carrière est calculé en pourcentage du plafond annuel de la sécurité sociale en vigueur à la fin du préavis. Il est fonction du nombre d'années au sein d'entreprises relevant de la CCNSA.

Les indemnités légales, conventionnelles ou spéciales et le capital de fin de carrière sont remboursables à l'employeur.

Le financement de ces capitaux passe par le versement de cotisations patronales permettant d'assurer la sécurité de la retraite pour les salariés et d'éviter d'exposer l'entreprise aux risques financiers résultants des engagements pris.

Par arrêté du 15 mars 2010 publié au Journal Officiel du 19 mars 2010, l'avenant 55 réforme en profondeur le régime conventionnel des indemnités de fin de carrière.
Le montant et les conditions de prise en charge par l'Organisme Assureur Désigné, c'est à dire l'IPSA, des indemnités de fin de carrière sont modifiées. Enfin, les charges et contributions patronales afférentes aux indemnités de retraite, dont le poids pénalise lourdement les entreprises, sont à présent remboursées par l'IPSA, sous certaines conditions.

La prise en charge du montant cumulé de l'indemnité légale et du capital de fin de carrière par l'IPSA est plafonnée, reste à charge l'excédent ainsi que les charges sociales afférents.

Les hypothèses retenues pour l'étude sont les suivantes :

- Départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein.
- Taux d'actualisation annuel (rendement net) des sommes investies à 4,04 %.
- Table de mortalité INSEE 2014-2016
- Turnover retenu est celui constaté dans les entreprises appartenant à la CCNSA
- Hausse de salaire à 2.5 %
- Taux de charges à 45%

En conséquence, la provision s'élève à 74 088,08 € au 31/12/2025 contre 56 734,95 € au 31/12/2024 soit une charge qui impacte le résultat 2025 de 17 353,14 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
C.F.T.	SAS	8 097 000	150 RUE G. FOULC 69400

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société C.F.T.
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS GARAGE THIVOLLE SAS	777 490		100.00					9 032.24	140 253.01-		
- SAS LOCATION AUTOMOBILE RHON	50 000		100.00					12 664 429.25	51 914.34-		
- SA DISTRIBUTION AUTOMOBILES	1 067 144		100.00					26 836 884			
- SAS SODIRAC	350 000		100.00					83 831 538.78	24 105.46		
- SAS GIVORS AUTOMOBILES SAS	2 262 268		100.00					70 894 375.64	108 386.25-		
- SAS FLB AUTOMOBILES SAS	762 000		100.00					19 349.94	23 318.72-		
- SAS GARAGE GAMBETTA VILLEFRA	3 120 000		100.00					41 613 652.15	442 533.79		
- SAS VILLEFRANCHE AUTOMOBILES	312 640		100.00					89 689 756.76	1 255 687.04		
- SAS AUTO DIFFUSION SAINT ETI	600 000		100.00					111551737.55	530 926.37		
- SAS THIVOLLE AUTOMOBILES SAS	1 243 850		100.00					65 135 441.60	480 844.43		
- SC LE LION	2 790 261		99.99						744 354.85		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le 31/03/2026
THIVOLLE FRANCOIS XAVIER

ABD AUDIT
Commissaire aux comptes
305 Rue Gabriel Voisin
69400 Villefranche sur Saône

FIREX AUDIT
Commissaire aux comptes
2 Place du Paisy
69570 Dardilly

CIE FINANCIERE THIVOLLE SAS - SASU

Rue Georges Foulc
69651 VILLEFRANCHE SUR SAONE
SIREN 379 436 850

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

CIE FINANCIERE THIVOLLE SAS - SASU

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société CIE FINANCIERE THIVOLLE SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIE FINANCIERE THIVOLLE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le bilan actif de la société étant principalement constitué de titres de participation, nous nous sommes assurés de la correcte évaluation de ces actifs et avons vérifié la réalité et la pertinence des informations données sur ce point dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Dardilly et Villefranche-sur-Saône, le 21 mai 2026

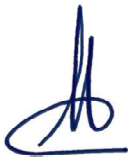
Les commissaires aux comptes

ABD AUDIT



Mathieu BURNICHON
Associé

FIREX AUDIT



Charles ARNAUD
Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Société C.F.T.
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	481 276	395 494	85 782	669	85 113	NS
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions	5 148	5 148				
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	4 596	4 596				
	Autres immobilisations corporelles	810 983	509 251	301 731	296 882	4 850	1.63
	En cours, avances et acomptes				27 387	27 387-	100.00-
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	44 896 469	1 486 152	43 410 317	26 075 891	17 334 426	66.48
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	54 403		54 403	53 527	876	1.64
	Total de l'actif immobilisé (III)	46 252 874	2 400 641	43 852 233	26 454 356	17 397 877	65.77
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				3 629	3 629-	100.00-
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	1 108 334		1 108 334	1 607 431	499 098-	31.05-
	Autres créances	32 404 388		32 404 388	24 907 809	7 496 579	30.10
	Charges constatées d'avance	67 575		67 575	89 809	22 233-	24.76-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	1 289		1 289	1 289		
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 777 640		1 777 640	6 309 084	4 531 443-	71.82-
	Total de l'actif circulant (IV)	35 359 226		35 359 226	32 919 051	2 440 176	7.41
	Frais d'émission des emprunts (V)	83 572		83 572		83 572	
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	81 695 672	2 400 641	79 295 031	59 373 407	19 921 624	33.55

(1) Dont à moins d'un an 0-
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 097 000)	8 097 000	8 097 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 214 602	7 214 602		
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	809 700	809 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	29 106 594	24 821 888	4 284 707	17.26
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 479 683	5 134 707	1 655 024-	32.23-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	127 402	95 488	31 914	33.42
	Total des capitaux propres (I)	48 834 981	46 173 384	2 661 597	5.76
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques	91 000	99 000	8 000-	8.08-
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)	91 000	99 000	8 000-	8.08-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 706 022	4 137 618	15 568 404	376.26
	Emprunts et dettes financières diverses	468 866	400 118	68 748	17.18
	Instruments financiers à terme	916 900	123 941	792 959	639.79
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	348 785	221 541	127 245	57.44
	Dettes fiscales et sociales	1 001 156	796 021	205 134	25.77
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 886 766	7 402 654	484 112	6.54
	Produits constatés d'avance	40 555	19 130	21 425	112.00
	Total des dettes (III)	30 369 050	13 101 022	17 268 028	131.81
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	79 295 031	59 373 407	19 921 624	33.55

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 13 573 225 11 575 284

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	8 606 142		8 606 142	6 496 485	2 109 657	32.47
Montant net du chiffre d'affaires	8 606 142		8 606 142	6 496 485	2 109 657	32.47
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions				10 000	10 000-	100.00-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			8 000	464 704	456 704-	98.28-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			2 083		2 083	
Autres produits			194	8	186	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			8 616 419	6 971 197	1 645 222	23.60
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			3 924 997	3 122 530	802 467	25.70
Impôts, taxes et versements assimilés			112 467	114 765	2 298-	2.00-
Salaires			2 978 845	2 404 695	574 151	23.88
Cotisations sociales			1 280 722	1 097 403	183 319	16.70
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			101 202	94 850	6 352	6.70
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges			41 258	35 231	6 027	17.11
Total des Charges d'exploitation (II)			8 439 491	6 869 473	1 570 017	22.85
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			176 928	101 724	75 205	73.93
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation (2)	4 233 912	4 436 944	203 032-	4.58-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	69	126	57-	45.26-
Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 003 223	409 349	593 874	145.08
Reprises sur dépréciations et provisions		808 595	808 595-	100.00-
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	5 237 203	5 655 013	417 810-	7.39-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 196 624	295 956	900 668	304.32
Intérêts et charges assimilées (3)	491 418	160 695	330 723	205.81
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	1 688 042	456 651	1 231 391	269.66
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3 549 161	5 198 362	1 649 201-	31.73-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 726 090	5 300 086	1 573 996-	29.70-
Produits exceptionnels (VII)		25 624	25 624-	100.00-
Charges exceptionnelles (VIII)	31 914	53 242	21 328-	40.06-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	31 914-	27 618-	4 296-	15.55-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	214 493	137 761	76 732	55.70
Total des produits (I+III+V+VII)	13 853 622	12 651 834	1 201 788	9.50
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 373 940	7 517 128	2 856 812	38.00
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 479 683	5 134 707	1 655 024-	32.23-
(2) Dont produits concernant les entreprises liées	983 912	1 000 944		
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées				

Société C.F.T.

150 rue Georges Foulc

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

C.F.T.
150 rue Georges Foulc
BP 40013
69651 VILLEFRANCHE S/S cédex
04.74.07.24.31

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x
Informations générales complémentaires x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Etat des provisions x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Composition du capital social x
Evaluation des créances et des dettes x
Dépréciation des créances x
Evaluation des valeurs mobilières de placement x
Dépréciation des valeurs mobilières de placement x
Disponibilités en Euros x
Produits à recevoir x
Charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires x
Ventilation de l'effectif moyen x
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers x
Engagement en matière de pensions et retraites x
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures x
Identité des sociétés mères consolidant les comptes x
Liste des filiales et participations x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans un contexte de marché de l'automobile en rééquilibrage, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe THIVOLLE s'élève à 565 M€ en 2025 contre 471 M€ en 2024.

L'évolution de ces chiffres est étroitement liée aux évolutions de périmètre de 2025. En effet, le groupe THIVOLLE a acquis la société EDA représentant les marques Ford et Mazda au 1er avril 2025 et les sociétés LAFAY et Mathieu (Renault) au 1er juillet 2025.

Ces sociétés ont été intégrées dans les comptes consolidés au prorata de leur activité au sein du groupe THIVOLLE et atteignent 90.5 M€ de CA consolidé en 2025.

Par ailleurs, après constatation de l'amélioration de la situation financière d'ADSE telle que définie à l'article 3 de la convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune du 29.12.2009, la Société ADSE a constaté un résultat exceptionnel ce qui a permis la reconstitution d'une quotepart du compte courant de CFT pour 100.000 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable

À compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

1. Changements de comptabilisation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subvention d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;

- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :
- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

2. Changement de présentation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes : "charges exceptionnelles" et "produits exceptionnels" dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne " reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ".

Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).
- Les comptes courants créditeurs ne sont plus affectés en "Autres dettes" sur la liasse fiscale ni sur l'annexe mais en "Groupe et associés".

Autres informations :

- En application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, la Société a adopté, au 1er janvier 2025, les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.
- La colonne comparative 2024 n'a pas fait l'objet de reclassements de présentation pour s'adapter à la nouvelle nomenclature afin de respecter l'intangibilité du bilan d'ouverture.

Compte tenu du caractère significatif de certaines opérations liées aux transferts de charges intervenues en 2024 et qui, selon la réglementation ANC 2022-06, auraient été comptabilisées de manière différente si l'entité avait appliqué rétroactivement la nouvelle réglementation comptable, l'entité a jugé nécessaire de présenter les informations ci-dessous relatives aux impacts de présentation liés à la mise en application de l'ANC 2022-06.

3. Transferts de charges

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

En 2024,
En appliquant les modifications liées à l'ANC 22-06 :

- 6419 - Refacturation : 403 041 €
- 708 - Produits des activités annexes : 13 691 €

En appliquant les règles comptables avant la mise en œuvre d'ANC 2022-06, et donc présentées de façon identiques aux comptes N-1 :

- 791 - Transfert de charge : 416 732 €

En 2025, en application des nouvelles règles comptables avant la mise en oeuvre d'ANC 2022-06, nos refacturations ont été comptabilisées en produits de cession (comptes 708) pour un montant de 460 117 €.

Permanence des méthodes

Les m éthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception de la mise en application du nouveau règlement ANC 2022-06.

Informations générales complémentaires

Le président a arrêté les comptes 2025 le 31 mars 2026.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	95 488	31 914	0		127 402
TOTAL	95 488	31 914			127 402

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	99 000		8 000		91 000
TOTAL	99 000		8 000		91 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	295 956	1 190 196			1 486 152
TOTAL	295 956	1 190 196			1 486 152
TOTAL GENERAL	490 444	1 222 110	8 000		1 704 554
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			8 000		
financières		1 190 196			
exceptionnelles		31 914			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	54 403	0	54 403
Autres créances clients	1 108 334	1 108 334	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 000	3 000	
Impôts sur les bénéfices	514 043	514 043	
Taxe sur la valeur ajoutée	37 806	37 806	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 246	2 246	
Groupe et associés	31 254 636	31 254 636	
Débiteurs divers	592 657	592 657	
Charges constatées d'avance	67 575	67 575	
TOTAL	33 634 700	33 580 297	54 403

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 097 183	1 097 183		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	19 525 738	3 025 738	11 000 000	5 500 000
Fournisseurs et comptes rattachés	348 785	348 785		
Personnel et comptes rattachés	378 716	378 716		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	433 583	433 583		
Taxe sur la valeur ajoutée	161 518	161 518		
Autres impôts taxes et assimilés	27 338	27 338		
Groupe et associés	468 866	468 866		
Autres dettes	7 886 766	7 886 766		
Produits constatés d'avance	40 555	40 555		
TOTAL	30 369 049	13 869 049	11 000 000	5 500 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	18 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 603 562			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	25.0000	323 880			323 880

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

La trésorerie de la Société CFT est intégrée dans le pool bancaire du Groupe, avec comme centralisateur la holding du groupe CFT.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	526
Autres créances	589 156
Total	589 682

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	199 600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 210
Dettes fiscales et sociales	545 213
Autres dettes	4 930
Total	885 954

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	67 575
Total	67 575
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	40 555
Total	40 555

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATION DE SERVICE	8 606 142
Total	8 606 142

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	8 606 142
Total	8 606 142

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	18
Agents de maîtrise et techniciens	17
Employés	24
Total	59

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	3 726 090	223 084
Résultat exceptionnel (hors participation)	31 914-	7 935-
Résultat comptable (hors participation)	3 694 176	215 149

CFT SAS est société tête du Groupe Thivolle dans le cadre de la convention d'intégration fiscale qui lie les sociétés du groupe détenues à plus de 95%.
Les économies ou les charges d'impôts générées par l'intégration fiscale constituent un produit ou une charge comptabilisée par CFT SAS.
Le résultat fiscal d'ensemble s'élève à 4 731 680 €.
Le montant des crédits d'impots groupe s'élève à 55 699 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		13 970 000
CAUTION EN GARANTIE LOYER DU ZEBRE/ADSE BPI	4 500 000	
CAUTION EN GARANTIE LOYER DU ZEBRE/ADSE BNP	4 500 000	
COMPTE COURANT BLOQUE GARGE GAMBETTA	370 000	
COMPTE COURANT BLOQUE GIVORS AUTOMOBILES	2 600 000	
COMPTE COURANT BLOQUE ADSE	1 000 000	
COMPTE COURANT BLOQUE TASA	1 000 000	
Total (1)		13 970 000
(1) Dont concernant les filiales		5 470 000
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		9 000 000

Engagements reçus

Abandons de créances accordées avec clause de retour à meilleure fortune, selon critères financiers	
SODIRAC	400 000
ADSE	600 000
Total	1 000 000

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : EN GARANTIE LOYER ZEBRE/ADSE POUR BNP
Nom des personnes ayant donné leur caution : C.F.T
Montant initial de la caution : 4 000 000
Montant restant dû de la caution : 2 918 855

Caution donnée au profit du : EN GARANTIE LOYER ZEBRE/ADSE POUR BPI
Nom des personnes ayant donné leur caution : CFT
Montant initial de la caution : 4 000 000
Montant restant dû de la caution : 2 863 132

Caution donnée au profit du : EN GARANTIE LOYER ZEBRE/ADSE POUR BNP
Nom des personnes ayant donné leur caution : CFT
Montant initial de la caution : 500 000
Montant restant dû de la caution : 413 016

Caution donnée au profit du : EN GARANTIE LOYER ZEBRE/ADSE POUR BPI
Montant initial de la caution : 500 000
Montant restant dû de la caution : 207 158

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Conformément aux recommandations du règlement 2020-01 du 9 octobre 2020, le Groupe THIVOLLE a constitué une provision pour faire face à ses engagements de retraite et avantages assimilés.
Nous rappelons que les salariés du groupe THIVOLLE bénéficient d'indemnités de fin de carrière, versées en une seule fois lors de leur départ en retraite.

Les indemnités de fin de carrière regroupent :

- L'indemnité légale de départ à la retraite due par l'employeur ;
- Le capital de fin de carrière proprement dit dû par l'IPSA dans le cadre du Régime de Prévoyance Obligatoire prévu par la convention collective.

Le capital de fin de carrière est calculé en pourcentage du plafond annuel de la sécurité sociale en vigueur à la fin du préavis. Il est fonction du nombre d'années au sein d'entreprises relevant de la CCNSA.

Les indemnités légales, conventionnelles ou spéciales et le capital de fin de carrière sont remboursables à l'employeur.

Le financement de ces capitaux passe par le versement de cotisations patronales permettant d'assurer la sécurité de la retraite pour les salariés et d'éviter d'exposer l'entreprise aux risques financiers résultants des engagements pris.

Par arrêté du 15 mars 2010 publié au Journal Officiel du 19 mars 2010, l'avenant 55 réforme en profondeur le régime conventionnel des indemnités de fin de carrière.
Le montant et les conditions de prise en charge par l'Organisme Assureur Désigné, c'est à dire l'IPSA, des indemnités de fin de carrière sont modifiées. Enfin, les charges et contributions patronales afférentes aux indemnités de retraite, dont le poids pénalise lourdement les entreprises, sont à présent remboursées par l'IPSA, sous certaines conditions.

La prise en charge du montant cumulé de l'indemnité légale et du capital de fin de carrière par l'IPSA est plafonnée, reste à charge l'excédent ainsi que les charges sociales afférents.
Au 31/12/2025, le montant restant à la charge de l'employeur, calculé sur la base de la dette actuarielle, s'élève à 74 088,08 €.

Les hypothèses retenues pour l'étude sont les suivantes :

Départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein.
Taux d'actualisation annuel (rendement net) des sommes investies à 4,04 %.
Table de mortalité INSEE 2014-2016
Turnover retenu est celui constaté dans les entreprises appartenant à la CCNSA
Hausse de salaire à 2.5 %
Taux de charges à 45%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
C.F.T.	SAS	8 097 000	150 RUE G. FOULC 69400

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société C.F.T.
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
A. Renseignements détaillés				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS GARAGE THIVOLLE SAS	365 874	93 967-	100.00	365 874	365 874			9 032.24	140 253.01-		
- SAS LOCATION AUTOMOBILE RHON	300 000	127 337-	100.00	300 000	300 000			12 664 429.25	51 914.34-		
- SA DISTRIBUTION AUTOMOBILES	350 000	949 524	100.00	350 000	350 000			15 554 969	86 202-		
- SAS SODIRAC	2 262 268	2 697 551	100.00	2 262 268	2 262 268			83 831 538.78	24 105.46		
- SAS GIVORS AUTOMOBILES SAS	1 627 562	378 202-	100.00	1 627 562	1 627 562			70 894 375.64	108 386.25-		
- SAS FLB AUTOMOBILES SAS	240 000	2 137 256	100.00	240 000	240 000			19 349.94	23 318.72-		
- SAS GARAGE GAMBETTA VILLEFRA	600 000	1 230 253	100.00	600 000	600 000			41 613 652.15	442 533.79		
- SAS VILLEFRANCHE AUTOMOBILES	777 490	5 652 848	100.00	777 490	777 490			89 689 756.76	1 255 687.04	1 050 000	
- SAS AUTO DIFFUSION SAINT ETI	2 221 440	1 836 991	100.00	2 221 440	2 221 440			111551737.55	530 926.37	50 000	
- SAS THIVOLLE AUTOMOBILES SAS	762 000	1 657 273	100.00	762 000	762 000			65 135 441.60	480 844.43	100 000	
- SC LE LION	312 640	1 495 162	99.99	312 624	312 624				744 354.85	744 317	
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le 31/03/2026
THIVOLLE FRANCOIS XAVIER PRESIDENT

⑤ IMMOBILISATIONS

N° 2054 2026

Désignation de l'entreprise : Société C.F.T. — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	387 061	KE		KF	94 215
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP	5 148	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	4 596	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	314 038	KW		KX	14 313
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	161 969	KZ		LA	35 778
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	269 420	LC		LD	46 859
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE	4 000	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	759 171	LO		LP	96 950
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U	26 371 847	8V		8W	18 524 622
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	53 527	1U		1V	876
	TOTAL IV	LQ	26 425 373	LR		LS	18 525 498
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	27 571 605	ØH		ØJ	18 716 662

CADRE B — IMMOBILISATIONS		Diminutions : par virement de poste à poste (1)		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	481 276	1X	481 276
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	5 148	MI	5 148
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	4 596	ML	4 596
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	328 351	MO	328 351
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	13 625	MQ	184 122	MR	184 122
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	21 769	MT	294 509	MU	294 509
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	4 000	MX	4 000
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG	35 394	NH	820 727	NI	820 727
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	44 896 469	ØZ	44 896 469
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	54 403	2G	54 403
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	44 950 871	2H	44 950 871
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	35 394	ØL	46 252 874	ØM	46 252 874

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : Société C.F.T. — Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	386 391	PF	9 102	PG		PH	395 494
TOTAL I		RK	386 391	RM	9 102	RN		RO	395 494
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	5 148	PW		PX		PY	5 148
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 596	QA		QB		QC	4 596
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	141 672	QE	31 276	QF		QG	172 948
	Matériel de transport	QH	112 695	QI	26 426	QJ	13 625	QK	125 497
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	198 178	QM	34 397	QN	21 769	QO	210 806
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	462 289	QV	92 100	QW	35 394	QX	518 995
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	848 681	ØP	101 202	ØQ	35 394	ØR	914 489

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5	31 914	W6		W7		W8		W9		X1	31 914
TOTAL II		X2		X3	31 914	X4		X5		X6		X7		X8	31 914
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ	31 914	NR		NS		NT		NU		NV	31 914

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	31 914	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	31 914

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		90 000	Z9	6 428	Z8	83 572
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra